PEDP

EUROPEAN PARLIAMENT
FOR DEVELOPMENT AND PLANNING

ACCREDIATION

REF / 050124-2609-14

PARIS : 27/02/2024

A l'attention de DR ALZAHRANI TALAL HASAN M
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET FINANCIERE
Objet : Notification de l'Octroi de l'accréditation

Par votre demande du 10/02/2024 et suite à nos différents échanges, vous avez exprimé le souhait de faire accréditer votre organisme par **LE PARLEMENT EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PLANIFICATION**

A cet effet, je vous informe qu'après l'évaluation initiale suivie de la complémentaire, effectuées par l'équipe d'évaluateurs et d'experts **PEDP** ont été concluantes et reconnues pertinentes par l'équipe d'évaluation.
Par conséquent, et suite à l'avis favorable émis par la comité d'accréditation spécialisé Inspection, assurant l'impartialité pour l'octroi ou non de l'accréditation de votre organisme, et suite a la validation de tous les documents prévus dans le processus d'accréditation, et après avoir informé le Président du Parlement et après la révision de la loi du 1er juillet 1901 relative aux contrats des organismes de l'Union européenne et le décret d'application du 12 août 1901 Et la loi fédérale n° 601 /12 et le Pacte mondial des Nations Unies et le Statut du Parlement et après la réunion de l'Assemblée en sa session extraordinaire et sur la base des pouvoirs conférés au Président du Parlement par la loi et sur la base des exigences de l'intérêt public .

Nous avons le plaisir de vous informé que le conseil mondial des émissaires du **PEDP** vous informe que votre organisme **ONUPPIF** vient d'obtenir la décision favorable d'accréditation **PEDP**

L'objectif est de promouvoir et de maintenir la pratique et l'éthique de la protection des droits intellectuelles et financières à l'échelle internationale

Regards,

Managing Director

Morgan Maxwell